

Conseil Municipal
du 09/02/2024

Procès-verbal



L'an deux mil vingt-quatre, le neuf février le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Thénieux, sous la présidence de Mme PIETU Delphine Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Date de Convocation du Conseil Municipal : 01/02/2024

Date d'affichage : 01/02/2024

Présents : PIETU Delphine – TOURATIER Vincent – HUGUET Sylvie – PORTE Pierre
– TEIXEIRA Antonio – BLANCHARD Sophie – BRANGER Aline –
BLANCHET Fabien – LABRY Olivier – PORTE Raymonde –

Absents et excusés : Mme DURAND Marie-Jo qui a donné pouvoir à M
TEIXEIRA Antonio – M BOURSET Fabien qui a donné pouvoir à Mme PORTE
Raymonde – M MORNAY David qui a donné pouvoir à PIETU Delphine,

Secrétaire : PORTE Pierre

**1°) ENERGIES RENOUVELABLES / DÉFINITION DES ZONES-MODALITES DE
CONCERTATION.**

Mme la Maire informe l'assemblée qu'en vertu de la loi APER (Accélération de la Production des énergies Renouvelables) du 10 mars 2023, les municipalités sont tenues de définir, par le biais d'une délibération du conseil municipal et après concertation publique, des Zones d'Accélération des Énergies renouvelables (ZAEnR). Cette démarche vise à permettre aux citoyens d'exprimer leurs avis et propositions, contribuant ainsi à soutenir les élus de Thénieux dans la sélection des ZAEn .
Un registre sera donc mis à disposition du public du 15 février au 15 mars 2024

2°) PROJET ESPACE SPORTIF ET ESPACE DÉTENTE -PLAN DE FINANCEMENT.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'installation d'un espace détente

Le montant des devis pour ces travaux est de 74 563,07€ HT.

La somme sera inscrite au budget unique 2024 au chapitre 2113 de la section investissement.

Des subventions seront demandées au Conseil Départemental et au fonds de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Plan de financement de l'opération :

- Espace détente : 16 788,21 € HT

DETR	50 %	8 394,10 €
CDC Vierzon Sologne Berry	20 %	3 357,64 €
Conseil Départemental	10 %	1 678,82 €

Conseil Municipal
du 09/02/2024



Procès-verbal

Fonds propres mairie	20 %	3 357,65 €
• <u>Espace sportif : 57 774,86 € HT</u>		
Agence Nationale du sport	80 %	46 219,88 €
Fonds Propres mairie	20 %	11 554,98 €

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le plan de financement

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h40